

L'honorable M. GRIESBACH propose la 2^e lecture du bill.

L'honorable M. DANDURAND: Non, non; à la prochaine séance.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

SANCTION ROYALE

Le très honorable sir Lyman P. Duff, représentant du gouverneur général, étant venu et s'étant assis au pied du trône, et la Chambre des communes ayant été convoquée, et étant venue avec son orateur, il plaît au très honorable représentant du gouverneur général de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant *The Portage la Prairie Mutual Insurance Company*.

Loi modifiant la Loi d'amirauté, 1934.

Loi concernant *The Wapiti Insurance Company*.

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi constituant une commission de placement et d'assurance sociales, établissant un service national de placement, une assurance contre le chômage, des secours aux chômeurs et d'autres formes d'assurance et de sécurité sociales, et visant les fins qui s'y rattachent.

Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi sur les justes salaires et les heures de travail pour les ouvrages et contrats publics.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi prescrivant des salaires minima conformément à la Convention sur les salaires minima adoptée par l'Organisation internationale du Travail, selon les dispositions de la Partie XIII du Traité de Versailles et des parties correspondantes des autres traités de paix.

Loi modifiant la Loi des poids et mesures.

Loi constituant en corporation la Communauté, hôpital général, maison des pauvres et institution d'enseignement des Sœurs de la Charité d'Ottawa, Canada.

Loi pour faire droit à Muriel Mabel Mutart.

Loi pour faire droit à Emile Fossion.

Loi pour faire droit à Eva Bennett.

Loi pour faire droit à Helen Gertrude Bryant Wilson.

Loi pour faire droit à Gladys Sarah Jenkinson Weeks.

Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Taylor Nicholson.

Loi pour faire droit à Jean Taggart Harfield.

Loi pour faire droit à Lily Usheroff Bruker.

Loi pour faire droit à Hilda High de Bois-sière.

Loi concernant le pont construit sur les deuxièmes passes de l'anse Burrard dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral.

Le très hon. M. GRAHAM.

Il plaît au très honorable représentant du gouverneur général de se retirer.

La Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat est ajourné à mardi le 2 juillet à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mardi 2 juillet 1935.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL RELATIF À LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL

MESSAGE DES COMMUNES

Un message est reçu de la Chambre des communes, disant que cette Chambre a adopté les amendements n^{os} 10, 11, 12, 13 et 14 apportés par le Sénat au bill 21, Loi sur la limitation des heures de travail.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je n'ai pas bien saisi.

Son Honneur le PRÉSIDENT: La Chambre des communes a adopté les amendements n^{os} 10, 11, 12, 13 et 14.

Le très honorable M. MEIGHEN: Le n^o 9 est toujours réservé.

BILL PARTICULIER

RÉMISSION DES HONORAIRES

L'honorable M. LITTLE propose:

Que la taxe parlementaire versée relativement au bill (U2) intitulé: "Loi concernant *The Hamilton Life Insurance Company*, soit remise à l'avocat des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Le bill a été rejeté par la Chambre des communes. La motion présente est nécessaire pour autoriser la remise des honoraires parlementaires, ce qui se fait d'ordinaire après qu'un bill est rejeté.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR LES FRUITS, LES LÉGUMES ET LE MIEL

RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat reprend la suite du débat ajourné vendredi le 28 juin, sur la motion tendant à l'adoption des amendements apportés par le comité permanent de l'agriculture et des forêts au bill 95, Loi concernant les fruits, les légumes et le miel.